

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ
DE LA FDE 80 EN DATE DU 28 MAI 2021**

Le vendredi 28 mai 2021 à 10 heures 00, le Comité de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel à BOVES en assemblée générale ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET, Président.

Étaient présents* :

SECTEUR Amiens-Métropole MM. DESSEAUX, LELIEVRE
SECTEUR Avre-Luce-Noye MM. SURHOMME, DESROUSSEAUX, DEPRET
SECTEUR Baie de Somme MM. LECOMTE (pouvoirs de Mme MARQUANT et
M. BLONDIN), MACHAT, MARQUE, DELOHEN
SECTEUR Est de la Somme..... MME PAYS
SECTEUR Grand Roye MM. HOUSSE, SIX
SECTEUR Haute Somme MM. CAMUS, CAZÉ
SECTEUR Nièvre et Somme..... MM. LEFEBVRE, SINOQUET (pouvoir de M. FRANCOIS P.),
BAYER
SECTEUR Pays du Coquelicot..... MM. BEAUVARLET, DESTOMBES
SECTEUR Ponthieu-Marquenterre MM. PATTE (pouvoir de M. MONIN), BALESDENT, BORDJI
SECTEUR Somme Sud-Ouest..... MM. STOTER (pouvoir de M. DESFOSSÉS), LENGLET
SECTEUR Terre de Picardie M. ÉTÉVÉ
SECTEUR Territoire Nord Picardie M. CARON (pouvoir de M. BORDET)
SECTEUR Val de Somme MM. SAVOIE, BRUXELLE, VILMANT
SECTEUR Vimeu..... MMES CAUMARE, PIERRU, M. DEBERDT
SECTEUR Villes Sœurs -
SECTEUR Aumale-Blangy -
Communauté de Communes Pays du Coquelicot -
Communauté de communes Somme Sud-Ouest -
Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme -
Communauté de Communes Terre de Picardie..... MME MARÉCHAL
Communauté de Communes des Villes-Sœurs -
Communauté de Communes Aumale-Blangy -
Communauté de Communes de la Haute Somme M. BLONDELLE
Communauté de Communes Nièvre et Somme -
Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre M. FARCY.

Étaient excusés : M. DEMARET (SECTEUR Amiens-Métropole), M. DEMULE (SECTEUR Est de la Somme), M. VANOYE, (SECTEUR Haute Somme), MM. FROIDURE, PORTOIS (SECTEUR Somme Sud-Ouest), M. LINEATTE (SECTEUR Terre de Picardie), M. Didier FRANCOIS (SECTEUR Territoire Nord Picardie), MM. CAVÉ, DELEPINE (SECTEUR Villes-Sœurs), M. PLÉ (SECTEUR Aumale-Blangy), M. WATELAIN (Communauté de Communes Pays du Coquelicot), M. LEFEBVRE (Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme), M. DAVERGNE Jean-Claude (Communauté de Communes des Villes-Soeurs), M. BRAILLY (Communauté de Communes Aumale-Blangy).

* Pendant cette période d'état d'urgence, les personnes présentes avaient la possibilité de disposer de 2 pouvoirs et le quorum de présence était au tiers des membres en exercice.

Assistaient en outre à la réunion :

- Mme DAVID-MOALIC, trésorière du Grand Amiens et Amendes
- M. WALLER, Directeur Général
- M. WILLEMS, Directeur adjoint des Fonctions Support
- MME DELAHAYE, Assistante de Direction, Fonctions Support.

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Suite au décès le 31 mars 2021 de Monsieur Bernard DAVERGNE, maire de Feuquières-en-Vimeu et délégué du secteur Vimeu, Monsieur BEAUVARLET lui rend hommage, une minute de silence est observée.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (35 délégués présents sur 55 délégués inscrits, dont 1 était muni de deux pouvoirs et 4 munis d'un pouvoir, soit 41 votants) Monsieur BEAUVARLET déclare la séance ouverte. Les Communautés de Communes Nièvre et Somme et Ponthieu-Marquenterre ayant adhéré à la FDE 80, Monsieur BEAUVARLET a le plaisir d'accueillir les deux nouveaux délégués respectifs : Monsieur Philippe FRANCOIS et Monsieur Joël FARCY. Monsieur BEAUVARLET propose ensuite d'ajouter un point à l'ordre du jour par rapport à la convocation, relatif à la collecte de la taxe, la Ville de Nesle ayant délibéré pour laisser la taxe à la Fédération comme Gamaches, et d'autres villes étant susceptibles de délibérer dans le même sens dans les prochaines semaines. Le Comité, à l'unanimité, valide cette proposition et le Président énonce l'ordre du jour ainsi établi :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du Comité du 22 janvier 2021
- Comptes rendus des réunions de Bureau des 08/01, 04/02, 04/03 et 01/04/2021
- Approbation du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes (délibérations)
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes (délibérations)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (délibération)
- Décisions modificatives n° 1 au budget principal et aux budgets annexes (délibérations)
- Adhésion de la Ville de Salouël (délibération)
- Collecte de la taxe sur les Villes de Gamaches, Nesle, Villers-Bretonneux et Abbeville (délibération)
- Tableau des effectifs (délibération)
- Réseau de chaleur de Corbie : application des frais de gestion aux abonnés (délibération)
- Constitution Entente Régionale et règlement intérieur (délibération)
- Règlement de service vidéo-protection (délibération)
- Informations générales et d'actualités
- Questions diverses.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

A la demande de Monsieur BEAUVARLET, Monsieur Daniel CARON accepte d'être le secrétaire de séance.

Le Comité approuve cette désignation.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion du Comité du 22 janvier 2021

Le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2021 a été envoyé à l'ensemble des délégués. Monsieur BEAUVARLET rappelle les délibérations prises au cours de cette assemblée générale :

- Contribution des communes conservant la taxe
- Taux d'aide pour les travaux en 2021
- Contribution des communes pour la maintenance Éclairage public et vidéo-protection
- Création d'un service soumis à TVA au sein du budget principal pour l'activité « électrification »
- Budget primitif 2021
- Budget primitif annexe 2021 : « infrastructure de génie civil de communications électroniques »
- Transfert du budget principal au budget annexe « communications électroniques »
- Budget primitif annexe 2021 : « réseau de chaleur »
- Contribution financement extension réseau gaz
- Don à la Banque alimentaire
- Convention cadre de partenariat avec le Conseil Départemental de la Somme 2021-2023
- Convention de mandat avec le Conseil Départemental de la Somme
- Tableau des effectifs à compter du 22/01/2021
- Société d'Économie Mixte « Somme Énergies » : point et prise de participation.

Aucune question n'étant soulevée, le Comité, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur BEAUVARLET, approuve ce compte rendu.

3/ Comptes rendus des réunions de Bureau des 08/01, 04/02, 04/03 et 01/04/2021

Monsieur BEAUVARLET expose, à titre d'information, les différents sujets abordés lors des dernières réunions de Bureau et les décisions prises.

3-1 – Bureau du 08/01/2021 :

- 1^{ère} répartition 2021
- Participation aux extensions de réseaux gaz
- Tableau des aides et participations pour les travaux
- Cotisation maintenance éclairage public et vidéo-protection
- Règlement de service pour la mise en œuvre du transfert de compétence Maîtrise de la demande en énergie des EPCI à fiscalité propre
- Préparation BP 2021 et assemblée générale
- Prise en charge plateforme Enogrid pour l'autoconsommation collective
- Renouvellement adhésion au CD2E
- Adhésion au groupement de commandes diagnostics risques psychosociaux et plans d'actions qualité de vie au travail du Centre de Gestion
- Convention Biométhane avec GRDF pour le rattachement de canalisations (maillage sur Bourdon et Yzeux)
- Partenariat avec le Département : passation de 2 conventions
- Propositions aux élus de formations (FNCCR)
- Avenant n° 1 à la convention avec le SE 60 et le SIEC Flandre (ACTEE)
- Prise de participation de Somme Energies dans Sanamethan
- Présentation de la Direction Communication – Systèmes d'information.

3-2 – Bureau du 04/02/2021 :

- 2^{ème} répartition 2021
- Gaz : conventions biométhane avec GRDF
 - Raccordement méthaniseur Assainvillers
 - Maillage sur Andechy, Erches et Villers-les-Roye
- Partenariat Chambre d'Agriculture/MSA/Enédis/Sicae : risques agricoles
- Candidatures Contrat d'objectif territorial Energies renouvelables
- Mise en place de l'Association pour le Développement et l'Autoconsommation Collective d'Energie dans la Somme (ADACES)
- Convention @ctes – FDE (syndicat mixte) : dématérialisation des actes
- Présentation de la Direction Fonctions Support
- Convention avec Enédis pour la détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public.

3-3 – Bureau du 04/03/2021 :

- 3^{ème} répartition 2021
- Gaz : convention pour raccordement unité d'injection de biométhane à St-Riquier
- Adhésion de la Ville de Salouël
- Génie civil communications électroniques : mise en place barème pour les branchements
- Efficacité énergétique : sollicitations pour le financement des guichets uniques
- Accord-cadre pour les travaux chaufferie : désignation titulaires
- Déménagement Association des Maires de la Somme
- Convention extension gaz à Yzengremer.

3-4 – Bureau du 01/04/2021 :

- 4^{ème} répartition 2021
- Accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïque avec CYTHELIA
- Réseau de chaleur de Doullens : désignation candidats admis au dialogue compétitif
- Communication :
 - Fiche agents – activités
 - Lexique des abréviations établi par la FNCCR
 - Projet de réalisation de mini-vidéos
 - Point Ecoloustics : désignation de 2 élus pour le jury (réunion 21/04/2021)
- Mise à jour du Règlement de service Maîtrise de la demande en énergie pour les EPCI
- Projet de règlement de service pour la vidéo-protection
- Point sur les rencontres avec les Villes conservant la taxe
- Projet de création d'une entente entre Syndicats d'Energie des Hauts-de-France
- Projet de lignes directrices de gestion
- Prochaine réunion du Comité
- Informations sur la SEM Somme Energies.

Aucune observation n'est formulée sur ces comptes rendus et sur ces décisions prises par le Bureau de la FDE 80. Le Comité confirme et approuve ces décisions.

Pour présider aux débats et discussions sur les comptes administratifs et mettre au vote, le Comité désigne Monsieur Patrick DESSEAUX.

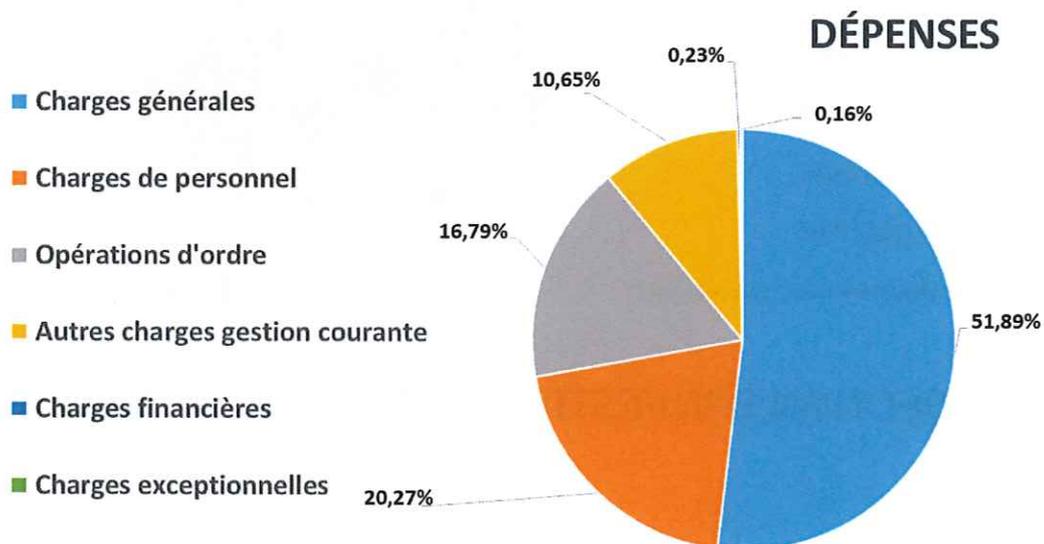
Pour les débats et discussions sur les comptes administratifs, ainsi que pour les votes, à chaque fois Monsieur BEAUVARLET a quitté la salle et est revenu après les votes.

4/ Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du budget principal et Décision Modificative n° 1/2021

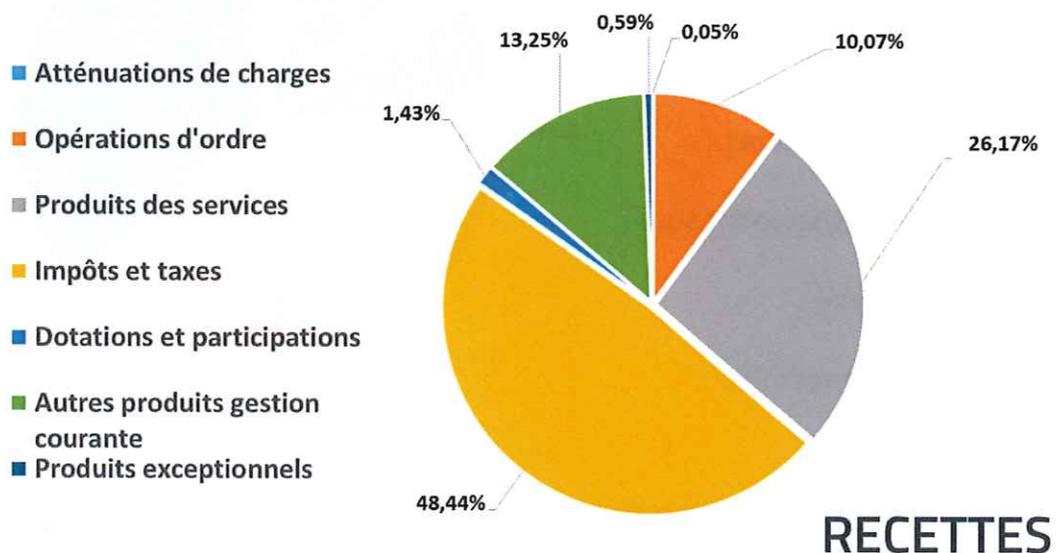
4-1 – Compte administratif 2020 du budget principal :

Monsieur SURHOMME, Vice-Président en charge des Finances, présente le compte administratif 2020 du budget principal.

4-1-1 – Section de fonctionnement

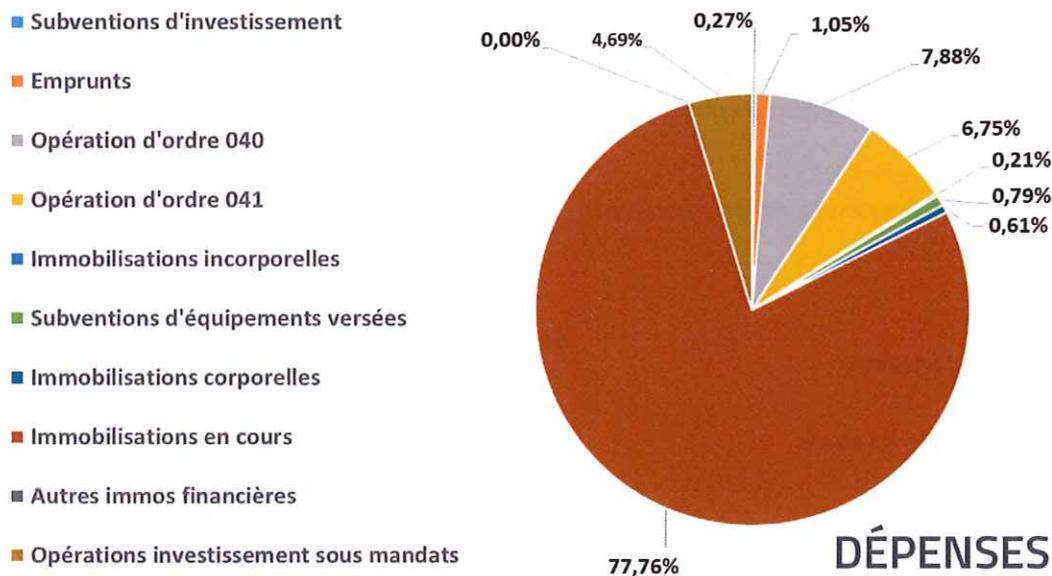


SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 338 961,36 €

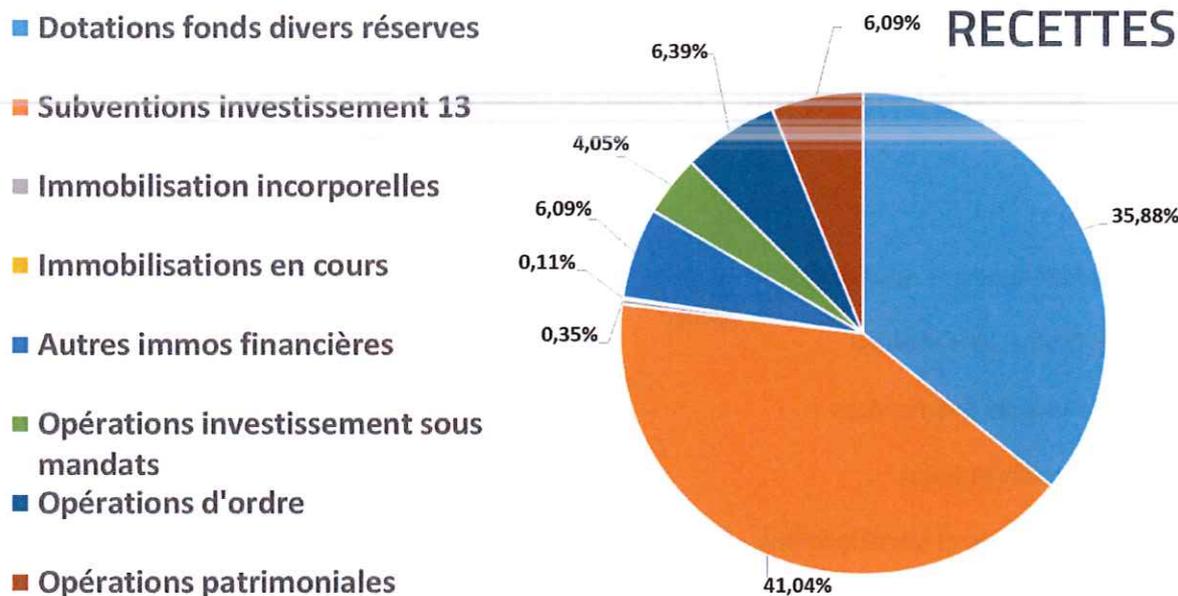


SECTION DE FONCTIONNEMENT : 15 474 615,94 €

4-1-2 – Section d'investissement



SECTION D'INVESTISSEMENT : 19 779 108,62 €



SECTION D'INVESTISSEMENT : 21 907 790,48 €

Monsieur SURHOMME confirme que les chiffres du compte de gestion du budget principal de la trésorerie établi par Madame DAVID-MOALIC sont conformes aux chiffres du compte administratif 2020. Monsieur BEAUVARLET quitte la salle.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur Patrick DESSEAUX fait procéder au vote du compte administratif du budget principal, le Comité approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal.

4-2 – Compte de gestion 2020 du budget principal :

Monsieur le Président revient, Monsieur DESSEAUX lui communique les résultats du vote. Monsieur BEAUVARLET remercie les délégués. Il rappelle que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2020. Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2020 du budget principal est adopté à l'unanimité.

4-3 – Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal :

Monsieur SURHOMME propose les affectations suivantes :

	Résultats CA 2019	Virement à l'investissement	Résultats 2020	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres 2020 pour affectation
Investissement	397 787,09		2 128 681,86	- 6 291 236,65	- 3 764 767,70
Fonctionnement	14 622 380,65	5 646 901,27	7 135 654,68		16 111 133,96

Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (Ligne 1068) → + 3 764 767,70 €

Fonctionnement : excédent antérieur reporté (Ligne 002) → + 12 346 366,26 €

Investissement : solde d'investissement reporté (Ligne 001) → + 2 526 468,95 €.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du budget principal comme proposés ci-dessus.

5/ Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

Monsieur le Président informe que la constitution de provisions pour risques et charges et pour dépréciations d'éléments d'actif est obligatoire dès lors qu'il y a apparition d'un risque. La provision doit être constituée à hauteur du risque constaté, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable public.

Cette dotation aux provisions comptables est une dépense et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la constitution d'une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants sur le budget principal, à hauteur de 15% des restes à recouvrer de plus de deux ans ;
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

6/ Décision Modificative n° 1/2021 au budget principal

6-1 – *Décision Modificative n° 1/2021 au budget principal*

Monsieur SURHOMME donne lecture des modifications proposées au budget principal, résumées par les chiffres ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	RAR	Inscriptions nouvelles	TOTAL DM 01/2021
DEPENSES	1 744 007,01 €	11 624 767,99 €	13 368 775,00 €
RECETTES	403 446,05 €	12 965 328,95 €	13 368 775,00 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	17 196 343,50 €	17 901 156,50 €	35 097 500,00 €
RECETTES	10 905 106,85 €	24 192 393,15 €	35 097 500,00 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 au budget principal 2021.

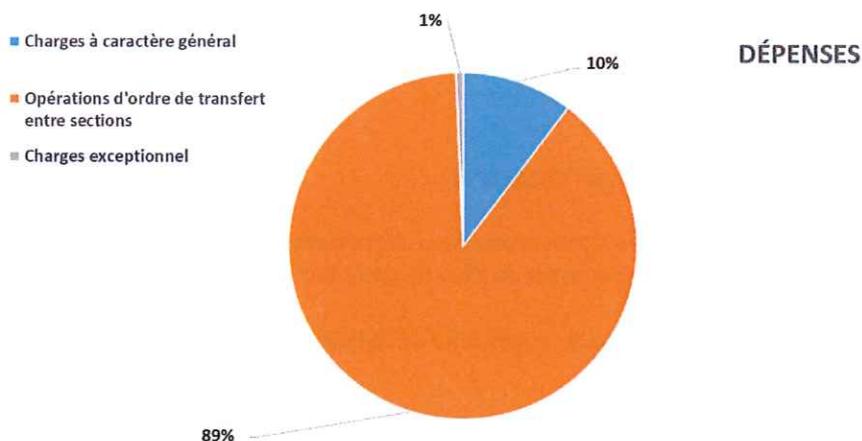
7/ Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » et Décision Modificative n° 1/2021

7-1 – *Compte administratif 2020 du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » :*

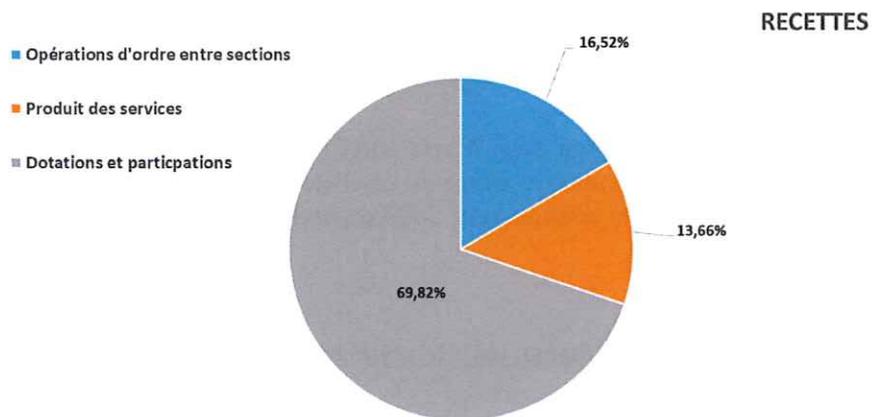
Monsieur Patrick DESSEAUX étant momentanément indisponible, le Comité désigne Monsieur Jean-Marie MACHAT pour présider la séance de vote de ce compte administratif. Monsieur BEAUVARLET quitte la salle.

Monsieur SURHOMME présente le compte administratif du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques ».

7-1-1 – *Section de fonctionnement*

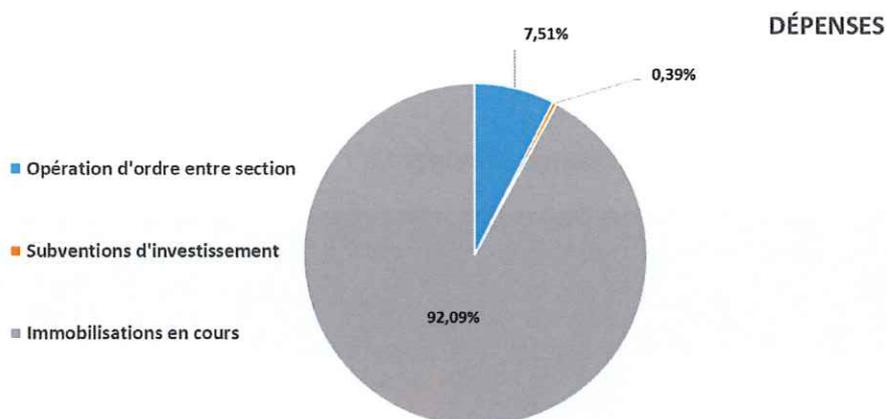


SECTION DE FONCTIONNEMENT : 287 087,86 €

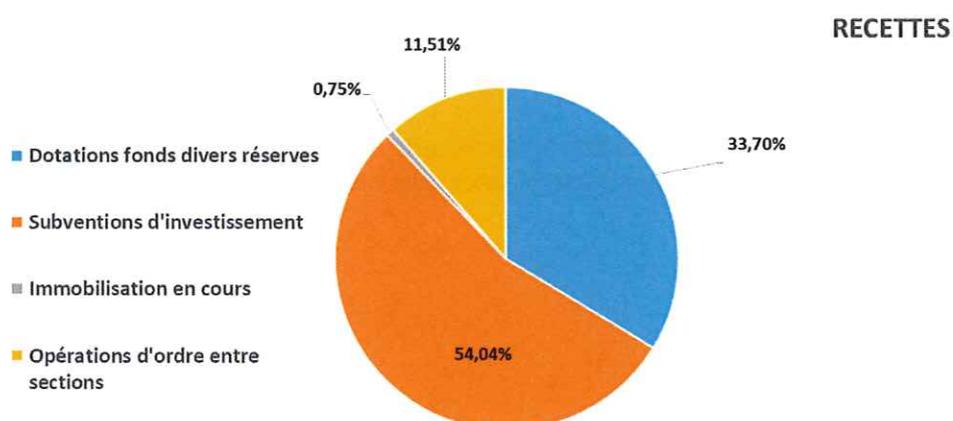


SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 002 563,41€

7-1-2 – Section d'investissement



SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 204 705,73 €



SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 221 690,25 €

Monsieur SURHOMME confirme que les chiffres du compte de gestion du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » de la trésorerie établi par Madame DAVID-MOALIC sont conformes aux chiffres du compte administratif 2020.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur Jean-Marie MACHAT fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques ». Le Comité approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques ».

7-2 – Compte de gestion 2020 du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » :

Monsieur BEAUVARLET revient dans l'assemblée. Monsieur MACHAT communique les résultats du vote à Monsieur BEAUVARLET. Monsieur BEAUVARLET remercie les délégués.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2020 du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » est adopté à l'unanimité.

7-3 – Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » :

Monsieur SURHOMME propose les affectations suivantes :

	Résultats CA 2019	Virement à l'investissement	Résultats 2020	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres 2020 pour affectation
Investissement	- 273 376,13		16 984,52	- 535 109,14	- 791 500,75
Fonctionnement	2 220 056,96	748 758,07	715 475,55		2 186 774,44

Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (Ligne 1068) → + 791 500,75 €

Fonctionnement : excédent antérieur reporté (Ligne 002) → + 1 395 273,69 €

Investissement : solde d'investissement reporté (Ligne 001) → - 256 391,61 €.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » comme proposés ci-dessus.

7-4 – Décision Modificative n° 1/2021 au budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » :

Monsieur SURHOMME donne lecture des modifications proposées au budget annexe, résumées par les chiffres ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DM 01/2021
DEPENSES	1 395 273,69 €
RECETTES	1 395 273,69 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	4 963 910,00 €
RECETTES	4 963 910,00 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 au budget annexe « infrastructures de génie civil de communications électroniques » 2020.

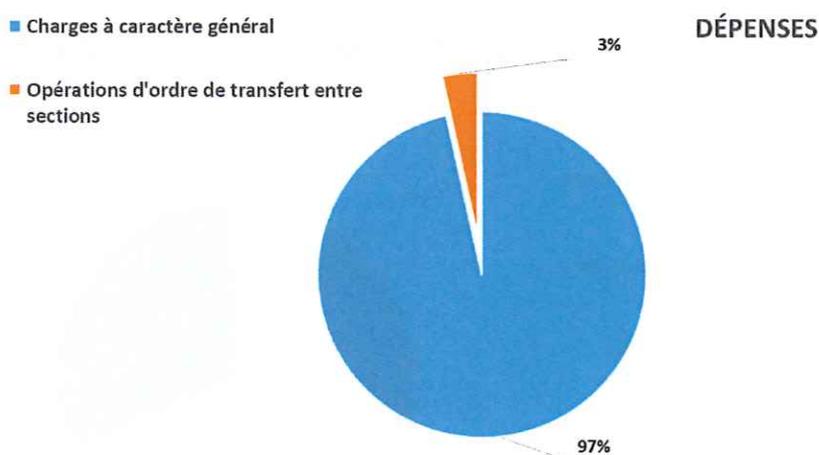
8/ Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020 du budget annexe « réseau de chaleur » et Décision Modificative n° 1/2021

Monsieur DESSEAUX préside cette séance.

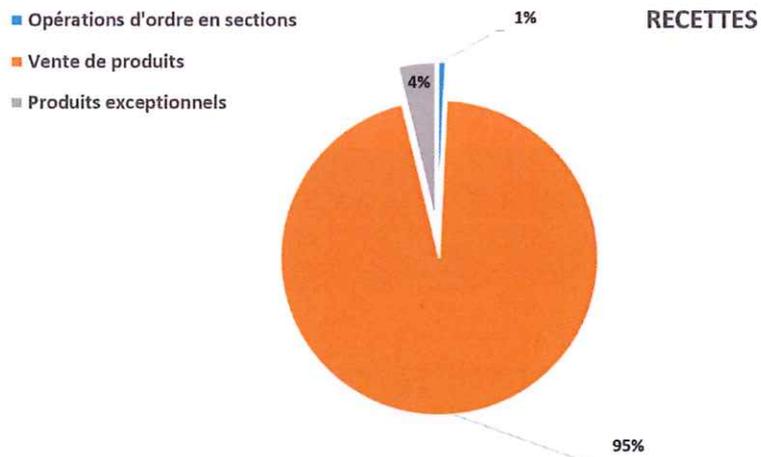
8-1 – Compte administratif 2020 du budget annexe « réseau de chaleur » :

Monsieur SURHOMME présente le compte administratif du budget annexe « réseau de chaleur ».

8-1-1 – Section de fonctionnement

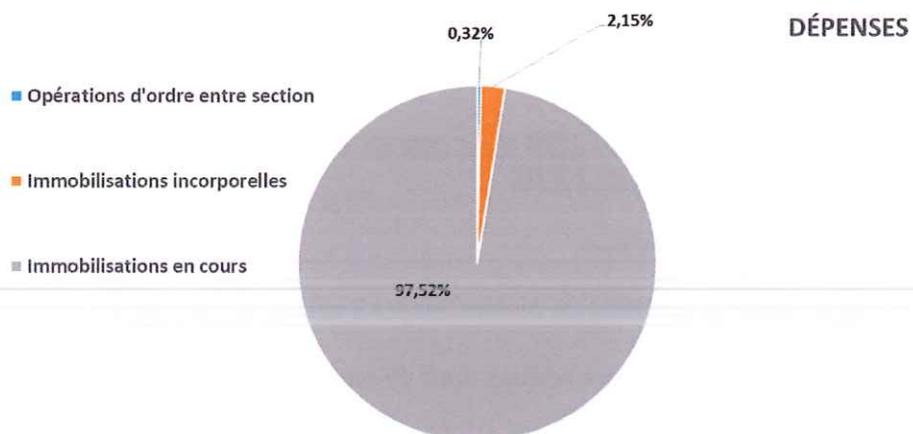


SECTION DE FONCTIONNEMENT : 440 500,32 €

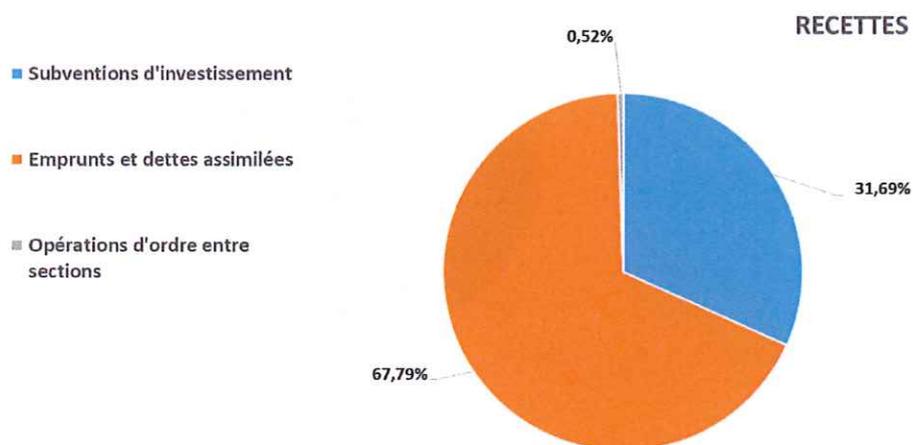


SECTION DE FONCTIONNEMENT : 633 050,94 €

8-1-2 – Section d'investissement



SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 399 180,68 €



SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 950 358,99 €

Monsieur SURHOMME confirme que les chiffres du compte de gestion du budget annexe « réseau de chaleur » de la trésorerie établi par Madame DAVID-MOALIC sont conformes aux chiffres du compte administratif 2020. Monsieur BEAUVARLET quitte la salle.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur DESSEAUX fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe « réseau de chaleur ». Le Comité approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget annexe « réseau de chaleur ».

Monsieur BEAUVARLET revient, Monsieur DESSEAUX lui indique les résultats du vote, Monsieur BEAUVARLET remercie les délégués.

8-2 – Compte de gestion 2020 du budget annexe « réseau de chaleur » :

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2020 du budget annexe « réseau de chaleur » est adopté à l'unanimité.

8-3 – Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe « réseau de chaleur » :

Monsieur SURHOMME propose les affectations suivantes :

	Résultats CA 2019	Virement à l'investissement	Résultats 2020	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres 2020 pour affectation
Investissement	- 641 708,36		1 551 178,31	- 710 237,62	199 232,33
Fonctionnement	- 8 803,14	0,00	192 550,62		183 747,48

Fonctionnement : excédent antérieur reporté (Ligne 002) → + 183 747,48 €

Investissement : solde d'investissement reporté (Ligne 001) → + 909 469,95 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du budget annexe « réseau de chaleur » comme proposés ci-dessus.

8-4 – Décision Modificative n° 1/2021 au budget annexe « réseau de chaleur » :

Monsieur SURHOMME donne lecture des propositions de modification au budget annexe, résumées ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DM 01/2021
DEPENSES	183 747,48 €
RECETTES	183 747,48 €
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	6 277 681,14 €
RECETTES	6 277 681,14 €

Aucune observation n'étant formulée, le Comité de la Fédération approuve, à l'unanimité, cette décision modificative n° 1 au budget annexe « réseau chaleur » 2021.

Monsieur BEAUVARLET remercie Madame DAVID-MOALIC, trésorière de la FDE 80, à qui il donne la parole. Les conclusions de Madame DAVID-MOALIC sont les suivantes : trésorière de la Fédération depuis août 2020, elle remercie Monsieur WILLEMS, directeur-adjoint très compétent et efficace. Concernant les restes à réaliser, elle partage l'avis de la Cour des Comptes : les reports en restes à réaliser sont excessifs. Messieurs BEAUVARLET et WALLER en sont bien conscients. Monsieur WALLER explique que traditionnellement, par prudence, en restes à réaliser sont chaque année inscrits l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement engagés et non réalisés au 31 décembre, même si l'exécution effective de ces dépenses et recettes n'interviendra que bien après le vote du Compte Administratif et de la Décision Modificative n° 1. Un travail sur ce sujet sera fait pour le Compte Administratif 2022.

9/ Demande d'adhésion de la Ville de Salouël :

Monsieur le Président rappelle l'intérêt pour la Fédération de regrouper le maximum de communes du Département.

Il précise que la commune de Salouël (4 032 habitants), sollicite son adhésion et présente la délibération du conseil municipal. Salouël serait la 34^{ème} commune du secteur Amiens-Métropole.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de Salouël à la Fédération ;
- approuve la modification des statuts de la Fédération et de ses annexes détaillant les membres et les secteurs pour que Salouël fasse partie du Secteur Amiens-Métropole ;
- charge Monsieur le Président de mener à bien toutes les démarches en vue de l'adhésion de cette commune.

10/ Collecte de la taxe sur les Villes de Gamaches et de Nesle

Monsieur le Président expose qu'il y a actuellement 9 villes adhérentes à la Fédération qui collectent à leur profit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité sur leur territoire communal.

Pour inciter ces villes à laisser la Fédération collecter à son profit cette taxe, un travail de fond est mené dans ces villes, la Fédération a proposé d'apporter une aide exceptionnelle au financement de travaux d'effacements de réseaux, d'éclairage public ou de vidéo-protection, venant en complément des aides apportées habituellement. Monsieur le Président propose que cette aide pouvant être un fonds de concours, à caractère exceptionnel, se monte à 7 fois le montant annuel de la taxe sur la commune concernée, comme cela a été fait précédemment avec Moreuil.

Monsieur WALLER précise que le Comité de la Fédération doit délibérer avant le 30 juin 2021 pour prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, c'est-à-dire que la Fédération puisse percevoir la taxe dans ces villes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur BEAUVARLET indique que les Conseils Municipaux des Villes de Gamaches et Nesle ont délibéré pour laisser la Fédération collecter, à la place des Villes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

En outre, Monsieur BEAUVARLET informe que les Conseils Municipaux des Villes d'Abbeville et de Villers-Bretonneux projettent de délibérer pour laisser la Fédération collecter, à la place des Villes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- confirme le principe d'accorder une aide à caractère exceptionnelle aux communes acceptant de laisser la Fédération collecter à leur place la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et fixer cette aide à 7 fois le montant annuel de cette taxe sur la commune concernée ;
- fixe les montants respectifs de cette aide exceptionnelle aux Villes de Gamaches et de Nesle à 422 912 € et 353 136 € ;
- fixe les montants respectifs de cette aide exceptionnelle aux Villes d'Abbeville et de Villers-Bretonneux à 3 197 341 € et 593 516 € ;
- précise que le versement de cette aide exceptionnelle est conditionnée à une délibération des Conseils Municipaux des Villes d'Abbeville et de Villers-Bretonneux acceptant que la Fédération collecte à la place des Villes, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- précise que cette aide pourra financer des travaux d'effacement des réseaux, d'éclairage public ou de vidéo-protection en complément des aides apportées habituellement par la Fédération et pourra être apportée le cas échéant sous forme de fonds de concours ;
- charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions.

11/ Tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Comité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services administratifs et techniques de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.

Madame PAYS, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, fait part de l'actualisation du tableau des effectifs :

- 2 promotions interne : Cathy MILLOT et Gauthier WILLEMS,
- 3 départs : Laure PEDOT, Julian BREQUE et Eric OFFROY,
- 4 arrivées : Frédéric LELONG, Romuald RUDIE, Dylan FASQUEL et Karim GLANIOS (un poste financé en partie par ACTEE),
- de la création d'un nouveau poste pour un agent à recruter.

Concernant ce nouveau poste prévu au tableau, Monsieur WALLER précise qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par l'ADEME pour financer 2 postes de conseillers collectivités pour le développement photovoltaïque et éolien. La Fédération, en groupement avec 3 autres syndicats : le SE 60, l'USEDA (Aisne) et le SIEC Flandre s'est positionnée pour obtenir l'un de ces postes, qui serait basé à Amiens pour rayonner sur la Picardie et les Flandres, l'autre étant basé à Loos-en-Gohelle où le CD2E est positionné.

La Fédération sera l'employeur, pourra bénéficier pendant 3 ans reconductibles d'une aide de l'ADEME (30 000 € par an) et d'un cofinancement par les autres syndicats.

En réponse à une question posée, Monsieur WALLER précise que ce poste est du niveau ingénieur et qu'une fiche de poste est en cours d'établissement. Le recrutement n'interviendra que si la FDE obtient l'aide de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité :

- 1- APPROUVE la modification du tableau des emplois permanents de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme à compter du 28 mai 2021 comme suit :

EFFECTIFS	NATURE DE L'EMPLOI
DIRECTION FONCTIONS SUPPORT	
1	Ingénieur en chef hors classe à temps complet assurant la fonction de Directeur général des services. <u>Emploi pourvu</u>
1	Attaché territorial à temps complet <u>Emploi non pourvu</u>
1	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe titulaire à temps complet (promotion interne)
1	Rédacteur territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint des fonctions support. <u>Emploi pourvu</u>
3	Rédacteur territorial titulaire à temps complet <u>Trois emplois pourvus</u>
2	Adjoint administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe titulaire à temps complet <u>Emploi pourvu</u> <u>Un emploi non pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel</u>
DIRECTION DES OPÉRATIONS	
1	Ingénieur en chef territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur des opérations. <u>Emploi pourvu contractuel</u>
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint des opérations. <u>Un emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
3	Ingénieur territorial à temps complet <u>Trois emplois pourvus contractuels</u>
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet titulaire <u>Emploi pourvu</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>Emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe titulaire à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
2	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe titulaire à temps complet <u>Deux emplois pourvus</u>
1	Adjoint administratif territorial titulaire à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
DIRECTION TRANSITION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	
1	Ingénieur principal à temps complet assurant la fonction de Directrice de la transition et de l'efficacité énergétique <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet assurant la fonction de Directeur Adjoint de la transition et de l'efficacité énergétique (Agent mis à disposition de la SEM à 80%) <u>Emploi pourvu</u>
1	Ingénieur territorial à temps complet <u>1 emploi pourvu contractuel (CDI)</u>
1	Rédacteur territorial titulaire à temps complet <u>Emploi pourvu</u>
4	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>3 emplois pourvus</u> <u>1 emploi à pourvoir</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet <u>1 emploi pourvu contractuel</u>
1	Chargé de mission – conseiller pour le développement de projets Photovoltaïques <u>Emploi à pourvoir</u>

DIRECTION COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION	
1	Ingénieur en chef titulaire à temps complet assurant la fonction de Directeur Communication et Systèmes d'Information <u>Emploi pourvu.</u>
1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet titulaire <u>Emploi pourvu (en détachement DDTM80)</u>
1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet titulaire <u>Un emploi pourvu</u>
1	Adjoint technique territorial stagiaire à temps complet faisant fonction d'informaticien <u>Emploi pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial Principal de 1 ^{ère} classe titulaire à temps complet (promotion interne) <u>Un emploi pourvu</u>
1	Adjoint administratif territorial Principal de 2 ^{ème} classe titulaire à temps complet faisant fonction de chargé de communication <u>Un emploi pourvu</u>

2 - Les conditions de recrutement, l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière applicables à chacun de ces emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

3 - La présente délibération prendra effet à compter du 28 mai 2021.

4 - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois existants ou à créer, aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget de la Fédération aux articles et chapitres prévus à cet effet.

12/ Réseau de chaleur de Corbie : application des frais de gestion aux abonnés

A la demande de Monsieur BEAUVARLET, Monsieur WALLER expose que les polices d'abonnement signées avec les abonnés du réseau de chaleur de Corbie et le règlement de service prévoient une facturation à partir de 2022 du service apporté par la Fédération pour gérer techniquement et administrativement le réseau de chaleur, établie selon la puissance souscrite :

- En 2022 : 2,47 € HT/kW
- En 2023 et suivants 4,94 €HT/kW.

Cette facturation rapportera 12 762 € en 2022, puis 25 525 € chaque année sur la base des 5 167 kW de puissance souscrite par l'ensemble des abonnés et évoluera chaque année en fonction des puissances souscrites réelles et de la formule de révision tarifaire prévue au règlement de service.

La Commission Réseau de chaleur qui s'est réunie le 28 mai propose que cette recette complémentaire arrivant au Budget Annexe Réseau de Chaleur a vocation soit reversée au Budget Général de la Fédération qui supporte la réalité de cette charge.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place de cette facturation auprès des abonnés du réseau de chaleur de Corbie à partir du 1^{er} janvier 2022 ;

- Approuve le versement annuel d'une contribution équivalente à cette recette hors taxe du Budget Annexe vers le Budget Général de la Fédération.

13/ Constitution Entente Régionale et règlement intérieur :

Monsieur le Président rappelle qu'il existe actuellement une entente « Territoire d'Energie Picardie » entre les 3 syndicats de Picardie : FDE 80, SE 60 et USEDA.

Une convention entre la Région et 4 syndicats (FDE 80, SE 60, SIECF et SIDEC (Cambrais) ayant été approuvée pour un partenariat sur la transition énergétique, il apparaît dans ce contexte, que la constitution d'une entente régionale des Syndicats d'Energie des Hauts-de-France en application de l'article L 5221-1 du Code général des collectivités locales aurait tout son sens et un projet de règlement intérieur a été établi.

Ce projet soumis au Bureau requiert un avis favorable à cette constitution et à ce règlement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- approuve la constitution d'une entente régionale des Syndicats d'Energie des Hauts-de-France ;
- approuve le règlement intérieur de l'entente pour le fonctionnement de la conférence des syndicats et du Bureau de l'entente ;
- nomme Messieurs Franck BEAUVARLET, Alain SURHOMME et Patrick DESSEAUX, membres de la conférence de l'entente régionale.

14/ Règlement de service vidéo-protection :

Monsieur Dominique CAMUS, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la vidéo-protection, présente au Comité le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives au transfert de la compétence vidéo-protection mis au point en Commission éclairage public et vidéo-protection et au Bureau.

Ce règlement précise les conditions de création, de maintenance et de fonctionnement des installations de vidéo-protection sur le territoire des communes qui ont transféré cette compétence à la Fédération.

Les formalités sont gérées par la Fédération sa sous maîtrise d'ouvrage. Deux modalités de maintenance sont prévues avec des niveaux de cotisation différents :

- Complète (base)
- Allégée (sur demande) : les dépannages et interventions font l'objet de facturations complémentaires.

Monsieur BAYER s'interroge sur les prestataires. Monsieur WALLER informe que ce sont les mêmes que ceux qui réalisent les travaux électriques et d'éclairage. A l'avenir, il sera peut-être utile de faire un ou plusieurs lots spécifiques pour établir des marchés « vidéo-protection ».

Monsieur SURHOMME demande les écarts de tarifs entre les niveaux de cotisation :

- 150 euros/caméra et 500 € par centre de surveillance pour la maintenance complète ;
- 50 euros/caméra pour la maintenance allégée. Celle-ci donne unique accès à une visite annuelle et accès à un service dépannage, mais les prestations nécessaires supplémentaires font l'objet d'une facturation complémentaire.

La commune de VILLERS-BRETONNEUX, demande des exemples pour aller visiter des systèmes de vidéo-protection déjà en place. Une liste lui sera transmise.

Monsieur DESSEAUX signale que les habitants de son village réclament le système de vidéo-protection. Il demande par ailleurs le prix de revient par caméra au niveau de l'investissement. Monsieur BEAUVARLET annonce 3 000 € et coût même inférieur selon Monsieur DESTOMBES. Monsieur DESSEAUX souhaite également savoir si un audit va être réalisé. Monsieur BEAUVARLET l'informe que la Fédération réalise les études avec cet audit pour positionner les caméras, monte le dossier pour la Préfecture.

Monsieur STOTER signale qu'à propos des tarifs sur l'annexe 2 la date d'application n'apparaît pas sur la délibération. Monsieur WALLER note que cette tarification ne sera pas applicable avant le 1^{er} janvier 2022, les premiers travaux se réalisant en 2021. Monsieur CAMUS précise qu'il n'y a pas d'effet rétroactif la date du contrôle de légalité fait foi à défaut d'autre précision.

Monsieur LECOMTE souhaite connaître le délai dans le temps de l'enveloppe départementale. Monsieur BEAUVARLET lui fait part que cette subvention est pour la période 2021-2022, que le Conseil Départemental a voté 2 000 000 € supplémentaires (soit 4 000 000 € au total) et est susceptible, selon le niveau de sollicitation, de faire l'objet d'une enveloppe complémentaire.

Monsieur Laurent DEBERDT, délégué de la commune de CHEPY, demande si la commune qui a déjà un contrat de maintenance pour la vidéo-protection, peut transférer cette compétence à la Fédération. Monsieur WALLER répond que c'est possible, mais qu'il faut regarder si il y a un intérêt pour la commune au regard du contrat en cours qui apparemment lui donne toute satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de service relatif à la vidéo-protection ;
- Charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de ce règlement.

15/ Informations générales et d'actualité

15-1 – Activités travaux :

Monsieur SAVOIE, Vice-Président en charge de la Commission Programmation travaux et suivi, informe de l'importante programmation de travaux en 2021 : plus de 22 M€ au 28 mai. :

- Une progression forte en éclairage (impact des aides du Département sur l'installation des leds)
- Une forte sollicitation en vidéo-protection (900 000 € déjà programmés).

15-2 – Bornes électriques :

Monsieur BEAUVARLET rappelle que le réseau comporte 159 bornes (dont 25 pour tiers). La progression de recharge continue :

2018 : 2 414 recharges pour 28 330 kWh
2019 : 5 204 recharges pour 72 660 kWh
2020 : 5 970 recharges pour 106 513 kWh.

Une sollicitation en croissance forte est attendue dans les prochaines années. Aussi, un travail est en cours en Commission Mobilité durable pour : des bornes rapides 50 kW, des bornes complémentaires ainsi que la promotion du service. Une réflexion sur le développement des infrastructures de recharge est à mener.

Certains délégués, s'étonnant de ne pas avoir eu d'informations sur la sollicitation des bornes de leur secteur, Monsieur BEAUVARLET précise que chaque maire l'a reçu et qu'il pourra être envoyé aux délégués un état sur le secteur concerné.

14-3 – Appel à projet photovoltaïque :

La parole est donnée à Monsieur DESTOMBES, Vice-Président en charge des énergies renouvelables. Un appel à projet a été lancé pour réaliser des installations photovoltaïques sur toitures ou ombrières. 30 dossiers maximum seront retenus pour la réalisation gratuite par la Fédération d'études de faisabilité de projets photovoltaïque pour les communes et EPCI adhérents, notamment pour : les toitures, ombrières et panneaux au sol. Les candidatures sont à déposer pour le 30 juin 2021.

Monsieur BAYER demande comment sera assuré le financement retenu ? Monsieur WALLER annonce que plusieurs pistes sont à l'étude, mais qu'il n'y a généralement pas de subvention à attendre, les tarifs de rachat garantis de l'électricité produite étant censés couvrir les dépenses.

Monsieur SINOQUET demande comment va s'effectuer la sélection. La Commission examinera les candidatures et proposera au Bureau la liste des candidats retenus, après avis des services de la FDE et du maître d'œuvre CYTHELIA.

Monsieur DELOHEN souhaite l'implication de techniciens pour cette sélection de dossiers et connaître qui mènera ces projets, la SEM Somme Énergies, la FDE80 ou les 2 entités.

Monsieur WALLER précise que 3 solutions sont envisageables :

- La collectivité réalise pour son compte l'installation et la Fédération pourra être maître d'ouvrage sous mandat ;
- La SEM Somme Énergies réalise pour son compte l'installation après accord avec la collectivité ;
- Enfin, pour des projets économiquement viables avec le tarif de rachat de l'électricité, la Fédération au travers d'un budget annexe pourrait porter et réaliser l'installation.

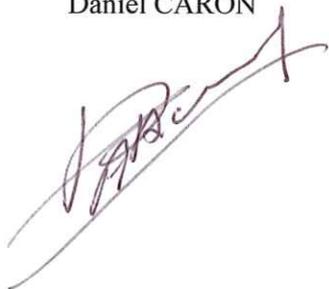
16/ Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, à 12 heures 15, Monsieur BEAUVARLET lève la séance.

Établi par la FDE 80,

Le secrétaire de séance,

Daniel CARON



Le Président,

Franck BEAUVARLET



Les délégués du Comité,

Handwritten signatures and initials, including:

- PTF
- Various stylized signatures and initials, some in blue ink.
- Words like "Savoir", "accari", and "J.P.R." are visible.

